

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le, 16 juillet DE L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE à 18h00 :

Le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de VAL-DE-REUIL légalement convoqué, s'est assemblé en séance au centre Jacques Monod, sous la présidence de :

Madame Maryline DESLANDES, Vice-présidente,

Etai^{ent} présents : M. Benoît BALUT,
Mmes Inci ALTUNTAS, Sylvie CARDONA-GIL,

Ne formant pas la majorité des Membres en exercice mais se référant au procès-verbal de carence n°24/07/PV du 9 juillet 2024.

Absents excusés : MM. Marc-Antoine JAMET, Lahsaine AIT BABA, Christophe COPLO, Eric HEBERT, Dominique LEGO, Christophe THIESSE,
Mmes Catherine BATAILLE, Pascale DUMONTIER, Catherine DUVALLET, Annick GASCHER, Brigitte ROIX,

Absents non excusés : MM. Thomas BOUREZ, Patrick HUON,

Avai(en)t donné pouvoir :

Mme Inci ALTUNTAS,
est nommé(e) Secrétaire à l'ouverture de la séance.

Assistaient à la séance :
Fonctionnaires : Mmes Sonia ROSSIGNOL, Sophie BOYER.

DATE DE SEANCE

16 juillet 2024

DATE DE CONVOCATION

10 juillet 2024

DATE D'AFFICHAGE

18 juillet 2024

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE 16

PRESENTS 4

PROCURATION(S)

VOTANTS 4

La Vice-présidente certifie que la présente délibération a été télétransmise à la Préfecture de l'Eure au titre du contrôle de la légalité
le :

Certifiée conforme et exécutoire.
Notifiée aux intéressés.

La Vice-présidente

Délibération n° 6

CONVENTION D'ANIMATION RESIDENCE SENIORS SITUEE CHAUSSE DE LERY- BAILLEUR LOGEO SEINE

Madame Maryline Deslandes, Vice-présidente expose aux membres du Conseil d'administration :

Logeo Seine avec le soutien de la Ville de Val-de-Reuil s'est rendu acquéreur du programme immobilier « résidence seniors », situé Chaussée de Léry.

Ce programme a été conçu pour répondre aux enjeux du vieillissement de la population sur le territoire de la ville de Val de Reuil.

En 2050, un Eurois sur trois aura 60 ans et plus.

82% des seniors du territoire vivent seuls ou en couple et n'ont plus d'enfant au domicile.

Face aux nouveaux défis du vieillissement, la Ville de Val-de-Reuil s'inscrit comme un acteur clé de la thématique du bien-vieillir et affirme sa volonté d'être présente à toutes les étapes du parcours de vie de nos aînés.

Au travers de son C.C.A.S., échelon opérationnel qui exerce une mission de proximité et de solidarité, la Ville de Val-de-Reuil souhaite être à l'initiative d'une démarche permettant :

- D'éviter les ruptures de parcours,
- De simplifier les actes de la vie quotidienne (guichet unique, dossier unique),
- De renforcer la proximité et le maillage,
- De favoriser le vivre ensemble.

La résidence « Seniors » a vocation à être une des nombreuses solutions apportées aux jeunes Seniors de la Ville de Val de Reuil ou souhaitant s'installer sur ce territoire dynamique.

La résidence comporte 82 logements, répartis sur deux cages d'escaliers et 5 niveaux (du RDC au 4ème étage).

Tous les logements bénéficient d'une excellente accessibilité avec notamment un ascenseur pour desservir les étages.

La résidence accueillera des locataires de 60 ans et plus, présentant une grande autonomie dans les actes de la vie quotidienne. Logeo Seine associera pleinement la Ville de Val-de-Reuil via son C.C.A.S. à la démarche d'identification des candidats à l'attribution d'un logement dans la résidence.

Logeo Seine assurera la gestion des congés (préavis de départ) et sera garant du respect des règles d'attributions des logements.

Pour répondre aux enjeux d'accueil des habitants et d'animation sociale cette résidence comprend en rez-de-chaussée des locaux communs, destinés à accueillir résidents et prestataires de services extérieurs :

- Une salle commune d'environ 80m²,
- Un bureau d'accueil.

En outre une climatisation permettra d'utiliser la salle commune comme ilot de fraîcheur.

Dans le cadre de la convention, ces locaux communs sont mis à disposition par Logeo Seine au CCAS de Val-de-Reuil pour y mener les actions nécessaires à l'animation de la résidence et à l'accueil des habitants. Les objectifs principaux seront de créer un esprit de solidarité entre l'ensemble des résidents, de préserver l'autonomie, la vie sociale des seniors et ainsi prévenir ou rompre l'isolement, l'ennui et la solitude.

La présente convention est conclue pour une durée de cinq années et prendra effet dès sa signature. La convention se poursuivra ensuite par tacite reconduction d'une année.

Sur la base de ces éléments, il est proposé aux membres du Conseil d'administration de :

- **AUTORISER** M. le Président, ou son représentant, à signer cette convention et signer tous documents s'y référant.
- **AUTORISER** M. le Président, ou son représentant, à percevoir le montant de la subvention.

Le Conseil d'administration, Après en avoir délibéré, (Vote)

- **AUTORISE à l'unanimité** M. le Président, ou son représentant, à signer cette convention et signer tous documents s'y référant.
- **AUTORISE à l'unanimité** M. le Président, ou son représentant, à percevoir le montant de la subvention.

La présente délibération sera transmise à M. le Préfet de l'Eure, représentant de l'Etat.

Délibéré en séance les jours, mois et an susdits,
Et ont les membres signé au registre après lecture.

POUR EXTRAIT CONFORME
La Vice-présidente,

Maryline DESLANDES